



CANADA

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

1	
2	
3	
4	
5	<i>R</i>
6	
7	<i>Am</i>
8	
9	<i>G</i>
10	
11	
12	
13	
14	<i>Ops</i>

67/28

## EFFORTS EN VUE DE METTRE FIN À LA COURSE AUX ARMEMENTS

Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, au dîner de la Soirée internationale du Rotary Club d'Amherstburg (Bob-lo Island, Ontario), le 31 août 1967.

Un projet de traité sur la non-prolifération, destiné à mettre fin à la dissémination des armes nucléaires, a été déposé il y a juste une semaine au cours des entretiens sur le désarmement à Genève. Cet événement si longuement attendu est important, non seulement parce qu'il pourra bientôt conduire, nous l'espérons, à la signature d'un accord officiel d'application universelle, mais aussi parce qu'il cristallise un grand nombre des questions essentielles qui se posent en matière de désarmement.

J'aimerais examiner ce soir avec vous plusieurs de ces questions:

La première et la plus importante est la nécessité du désarmement et son caractère urgent. La prolifération possible des armes nucléaires et les mesures qui ont été proposées pour en assurer le contrôle mettent en lumière la menace que les armements modernes créent pour l'humanité. Nous avons réalisé, il est vrai, un équilibre précaire de "la terreur nucléaire", dans le monde. La force de dissuasion de l'Ouest, et principalement celle des États-Unis, a eu pour effet d'empêcher l'Union soviétique d'exercer des pressions politiques ou militaires inspirées ou appuyées par un important arsenal nucléaire. Qui peut dire, toutefois, que cet équilibre ne sera pas rompu? Ou qu'un accident ou un faux calcul d'un côté ou de l'autre ne causera pas le déclenchement d'un conflit nucléaire? En dépit du prétendu équilibre nucléaire, nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts pour le contrôle et ensuite pour l'élimination des armes nucléaires dans le cadre d'un accord global de désarmement.

Le second point important mis en lumière par le projet de Traité de non-prolifération c'est que nous avons franchi des étapes sur la route qui conduit à l'objectif final du désarmement général et complet. D'importants progrès ont été réalisés depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi qu'en 1959, un traité faisait de l'Antarctique une zone démilitarisée. L'année 1963 voyait la conclusion du Traité d'interdiction partielle des essais, qui interdisait les explosions nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, sous l'eau ou dans l'atmosphère. L'application de sauvegardes aux activités nucléaires pacifiques, pratique qui sert à vérifier s'il n'y a pas utilisation secrète à des fins militaires, a fait l'objet d'une large acceptation au cours des dernières années.